



Senti Julia, Kubski Grégoire

Stagiaires et apprentis au sein de l'Etat de Fribourg – d'une pierre deux coups

Cosignataires : 0

Date de dépôt : 08.06.20

DFIN

Dépôt

La crise sanitaire liée au COVID-19 crée un grand climat d'incertitude sur le marché de l'emploi. Les entreprises privées sont actuellement réticentes à engager de jeunes collaboratrices et collaborateurs qui doivent être formés. Ainsi, il existe un risque extrêmement fort qu'un nombre de jeunes ayant achevé tant leur scolarité obligatoire qu'également une formation post-obligatoire d'une HES ou d'une université ne trouvent pas de place de travail. Une forte demande existe également pour les stages pré-HEG notamment. Cette situation de fait nous démontre l'importance de maintenir et de renforcer l'offre de places de stages et d'apprentissage au sein de l'Etat.

L'Etat doit être un employeur modèle. Pour pallier partiellement le manque actuel de places d'apprentissage, l'Etat devrait augmenter son nombre de places d'apprentissage et faire un effort particulier en cette période. De plus, sortent des hautes écoles et des universités beaucoup d'étudiantes et d'étudiants qui ne sont pas au bénéfice d'une première expérience professionnelle. L'Etat a également un rôle à jouer en augmentant le nombre de stages dans son administration, pour pallier le manque d'entreprises qui embauchent les jeunes en cette période. Cette mesure pourra notamment permettre d'affronter la surcharge de travail au sein des tribunaux ou des préfectures, qui font face à une reprise importante à la suite de la suspension des délais durant la crise. Par ailleurs, ces mesures pourraient permettre de garder dans notre canton un nombre conséquent de jeunes qui quittent le canton après avoir achevé leur formation post-graduée.

En complément à deux instruments parlementaires déposés (question 2020 CE-75 et mandat 2020-GC-86), nous souhaiterions obtenir des réponses circonstanciées concernant l'offre de places de stages et d'apprentissage auprès de l'Etat de Fribourg et nous permettons ainsi de poser les questions suivantes :

1. Est-il prévu d'augmenter le nombre de 400 places d'apprentissage auprès de l'Etat de Fribourg ? Quelles sont les mesures entreprises par l'Etat pour encourager l'apprentissage en son sein ?
2. Quel est le nombre des places de stages proposés par l'Etat de Fribourg par année ? Est-ce que des mesures ont été prises pour augmenter ce nombre de places à la suite de la crise sanitaire ?
3. Y a-t-il une véritable vision et une volonté d'augmenter l'offre de stages au sein de l'Etat et d'offrir aux jeunes sortant des universités et hautes écoles des places leur permettant d'éviter de s'exiler dans d'autres cantons ?
4. Quelle est la part des étudiantes et étudiants fribourgeois du post-obligatoire qui quittent le canton à l'issue de leur formation ? Quelle est la part des étudiantes et étudiants venant d'autres cantons du post-obligatoire qui quittent le canton à l'issue de leur formation ?

—